



## GRAND DOLE

Communauté d'agglomération

Place de l'Europe  
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX  
Tel 03.84.79.78.40  
Fax 03.84.79.78.43  
info@grand-dole.fr  
www.grand-dole.fr

### Référence

N°GD 78/20

### Objet

Participation complémentaire  
au capital de Dole Biogaz

### Secrétaire de séance

Sébastien DUTHU

### Rapporteur :

Thierry GAUTHRAY-  
GUYENET

Conseil Communautaire  
24 septembre 2020  
Dole – 18h30

## DÉLIBÉRATION

Nombre de conseillers en exercice : 84  
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 71  
Nombre de procurations : 8  
Nombre de votants : 79  
Date de la convocation : 16 septembre 2020  
Date de publication : 02 octobre 2020

### Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) :

P. Antoine, D. Bernardin suppléé par S. Duthu, P. Blanchet suppléé par D. Stefanutti, J.L Bonin, A. Borneck, C. Bourgeois-République, S. Calinon, A. Callegher, S. Champanhet, J.P Chapin, G. Chauchefoin, B. Chevaux suppléé par C. Clairotte, J.L Croiserat, J.M Daubigney, F. David, I. Delaine, A. Diebolt, F. Dray, G. Fernoux-Coutenet, J.P Fichère, J.B Gagnoux, T. Gauthray-Guyenet, D. Gindre, G. Ginet, J. Gruet, O. Gruet, B. Guerrin, H. Guibelin, M.R Guibelin, A. Hamdaoui, M. Henry, M. Hoffmann, P. Jaboviste, P. Jacquot suppléé par S. Kedziora, L. Jarrot-Mermet, C. Jeanneaux, G. Jeannerod, N. Jeannet, C. Labourot, O. Lacroix, J. Lagnien, J.L Legrand, J. Lepetz, I. Mangin, S. Marchand, A. Mathiot, M. Mbitel, O. Meugin, D. Michaud, C. Millier, M. Mirat, C. Monneret, C. Nonnotte-Bouton, J. Pannaux, E. Pauvret, J. Péchinot, A. Pernoux, H. Prat, L. Rabbe, J.M Rebillard, C. Riotte, J.C Robert, J.Y Roy, T. Ryat, P. Sancey, J.M Sermier, G. Soldavini, J. Stolz, D. Troncin, P. Viverge, J. Zasempa.

### Délégués absents ayant donné procuration :

M. Berthaud à S. Champanhet, J.P Cuiet à C. Bourgeois-République, C. Demortier à S. Marchand, A. Douzenel à N. Jeannet, D. Germond à C. Nonnotte-Bouton, I. Girod à J.B Gagnoux, N. Gomet à H. Prat, J.P Lefèvre à I. Mangin.

### Délégués absents non suppléés et non représentés :

C. Chautard, C. Mathez, F. Rigaud, E. Saget, P. Verne.

Par délibération n° GD69/19b du 27 juin 2019, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole a approuvé l'engagement de la Collectivité dans le projet de construction, d'exploitation et de maintenance d'une installation de production de biogaz à partir de biomasse. Cet engagement s'est ainsi concrétisé par la prise de participation de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole au capital social de la société Dole Biogaz SAS à hauteur de 5 % ainsi que sur la participation à hauteur de 5 % à un emprunt obligataire à émettre par Dole Biogaz d'un montant total de 850 000 euros et d'une durée de 15 ans à compter de la mise en service de l'unité de production de biogaz et à souscrire à des obligations convertibles en actions.

Le pacte d'associés validé alors par la Communauté d'Agglomération du Grand Dole et les autres partenaires engagés dans le projet – exploitants agricoles et société Ter'Green – mentionnait dans son article 12.1 « Promesse de vente de NASKEO à la CAGD » la faculté pour la Communauté d'Agglomération du Grand Dole d'acquiescer auprès de Naskeo (substitué depuis par Ter'Green) un complément de participation dans la société Dole Biogaz par le biais d'actions et d'obligations convertibles. Cette promesse est consentie pour une durée comprise entre le 1<sup>er</sup> juillet 2020 et le 31 décembre 2020.

Aujourd'hui, alors que l'unité de méthanisation devrait démarrer son exploitation début 2021, il est proposé de renouveler et d'accroître l'engagement de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole dans cette démarche de territoire, par le biais d'une souscription complémentaire en actions (6 888 € soit 4.59 % du capital) et en obligations convertibles (41 912 € soit 4.93 %) pour un montant total de 48 800 € représentant 4.88 % du capital.

Comme mentionné dans le pacte d'associé Dole Biogaz (article 12.1.3 « prix d'exercice de la promesse Naskeo »), il est à préciser que la souscription des obligations convertibles est augmentée

des intérêts courus et non payés à la date de réalisation de la cession, représentant un montant estimatif de 2 800 €.

Il est enfin rappelé que l'article 12.2 « Promesse de vente de la CAGD aux exploitants agricoles associés » du pacte d'associés de Dole Biogaz prévoit l'engagement de cession des participations de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole aux exploitants agricoles engagés dans la démarche, dans un délai de 5 années à compter de la date de réception de l'unité.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **APPROUVE** la prise de participation complémentaire de la Communauté d'Agglomération du Grand Dole dans la SAS Dole Biogaz, par le biais de souscription d'actions d'un montant de 6 888 € soit 4.59 % du capital, et d'obligations convertibles d'un montant de 41 912 € soit 4.93 %, pour un montant total de 48 800 € représentant 4.88 % du capital de Dole Biogaz,
- **PREND NOTE** que la souscription des obligations convertibles est augmentée d'intérêts représentant un montant estimatif de 2 800 €,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer en ce sens les documents d'exécution ainsi que les contrats correspondants.

Fait à Dole,  
Le 24 septembre 2020,  
Le Président, Jean-Pascal FICHÈRE,

Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle Moyens Ressources / Direction des Finances
- Pôle Attractivité et Aménagement du Territoire / Direction du Développement Économique
- Trésorerie Municipale du Grand Dole
- SAS Dole Biogaz

